



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ILE DE LA RÉUNION

CAP INSTALLATEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR - NIVEAU 3



CAP INSTALLATEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR

Diplôme du ministère de
l'Éducation nationale
de Niveau 3 inscrit au RNCP

Le titulaire du CAP "Installateur en froid et conditionnement d'air" est un ouvrier qualifié, frigoriste-climaticien spécialisé placé sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique. Il reçoit des instructions de travail et rend compte de son activité. Selon la taille, l'activité et l'organisation de l'entreprise, son degré de responsabilité est variable. Il peut être amené à travailler en équipe ou en autonomie partielle ou complète.

Les activités du titulaire de ce CAP sont :

- la préparation du chantier,
- l'installation,
- la mise en service,
- l'entretien,
- et la communication.

LES DÉBOUCHÉS :

- Installateur d'équipements en froid et pompe à chaleur

SUITE DE PARCOURS :

- BP Installateur dépanneur froid et conditionnement d'air
- Titre professionnel Technicien d'intervention en froid commercial et climatisation

LES +++ DE LA FORMATION :

Plateaux équipés
Accès possible à l'internat, la restauration
Aide au petit équipements, permis de conduire.
Possibilité de mobilité

Les jeunes valident au cours de la formation diverses habilitations.

CMA FORMATION

Centre de Formation de Sainte-Clotilde
0262 28 18 30

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est inscrite
auprès de la Préfecture sous le n° d'existence 98 97 022 98 97



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
ILE DE LA RÉUNION





CAP Installateur en froid et conditionnement d'air

NIVEAU 3

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Contrat d'apprentissage : Jeunes âgés de 16 à 29 ans
Contrat de professionnalisation : à partir de 18 ans
Formation continue : Chef d'entreprise, Conjoint,
Salarié et Demandeur d'emploi

CONDITIONS D'ACCÈS

jeunes issus de la classe de 3^{ème}
Avoir une entreprise d'accueil (Possibilité d'intégrer un
module préparatoire pour l'accompagnement à la
signature de contrat d'apprentissage).

EQUIVALENCES PASSERELLES

Pas d'équivalence
Passerelle : pas de passerelle

MODALITES ET DÉLAIS D'ACCÈS

Entrée possible tout au long de l'année pour une
entrée en formation principalement en août ou en
septembre. Intégration en formation dans les trois
mois du début du contrat d'apprentissage.
Admission sur dossier et possibilité d'entretien

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Dossier de candidature complété
Copie de la pièce d'identité
Curriculum vitae et lettre de motivation

TARIFS

Contrat en alternance : prise en charge selon les coûts
définis par l'OPCO de l'entreprise formatrice.
Stagiaires de la formation professionnelle : prise en
charge possible en fonction du statut et des droits
acquis.
Coût de la formation : nous consulter pour devis

VOS CONTACTS AU SERVICE APPRENTISSAGE

Saint-Denis : 0262 21 04 35 - Saint-Pierre : 0262 96 12 40
Saint-Paul : 0262 45 52 52 - Saint-André : 0262 46 62 00



Accueil et handicap

Pour toute demande relative à des besoins spécifiques notre référent handicap est à votre disposition.

Raccorder les circuits

Contrôler les équipements
électriques et fluidiques

Remplacer les composants d'une installation

CONTENU PÉDAGOGIQUE

BLOCS DE COMPETENCES

- Préparation d'une réalisation
- Réalisation d'une installation
- Entretien, mise en service
- Français et Histoire-géographie - Enseignement moral et civique
- Mathématiques et physique-chimie
- Éducation physique et sportive
- Prévention - santé - environnement
- Langue vivante (Bloc facultatif)
- Mobilité (Bloc facultatif)

DURÉE

2 ans en alternance
Durée adaptée en fonction des profils et des situations

MODALITES

Présentiel 1 semaine sur 3 en centre de formation

MODALITE D'EVALUATION ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Suivi pédagogique et évaluation des acquis en centre de formation et en entreprise

Examen final ponctuel

La certification peut être acquise par blocs de compétences capitalisables pour les candidats préparant l'examen du CAP dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Les inscriptions aux examens sont conditionnées à la validation du nombre d'heures de formation effectués en centre.

L'obtention du diplôme se fait avec une moyenne générale d'au moins 10.

MOYENS ET MÉTHODES MOBILISEES

Accompagnement individualisé

Mise en situation de cas concrets avec des apports théoriques et pratiques

Livret d'alternance ; Visite en entreprise

Moyens techniques : salles de formation, salles informatiques, plateaux techniques modernes et équipés

Encadrement : formation encadrée par des professeurs de matières techniques et générales, ainsi que par un maître d'apprentissage ou tuteur en entreprise

